



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

**DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES,  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**  
Bureau de l'environnement et du tourisme

Dossier n° 95/0154

Opération n° 2007/0548

**COPIE CONFORME  
À L'ORIGINAL**

**Arrêté n° 07-DRCTAJE/1- 424**

DRIRE Pays de Loire		
G.S. LA ROCHE SYON		
Requis: 19 NOV 2007		
Environnement:		
MFI	attrib.	Visa
Sub 1		
Sub 2	✗	
Sub 3		
Sub 4		
Sec Véh.		

**modifiant les plans d'exploitation et de remise en état du centre d'enfouissement  
de déchets dangereux exploité par la société SOLITOP à SAINT-CYR-DES-GATS.**

Le Préfet de la Vendée

VU le code de l'environnement notamment :

- son titre 1<sup>er</sup> du livre V relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- son titre IV du livre V relatif aux déchets ;
- son livre II relatif aux milieux physiques ;
- son livre III relatif aux espaces naturels ;
- son livre IV relatif à la faune et à la flore.

VU l'arrêté ministériel du 30 décembre 2002 relatif au stockage de déchets dangereux ;

VU l'arrêté préfectoral n°05-DRCLE/1-243 du 30 mai 2005 autorisant la société SOLITOP à exploiter un centre d'enfouissement technique de déchets dangereux sur la commune de SAINT-CYR-DES-GATS ;

VU la demande en date du 14 mai 2007 présentée par la société SOLITOP en vue de modifier légèrement les emprises au sol des casiers de stockage et d'adoucir les pentes du réaménagement final ;

VU le rapport du directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement en date du 24 septembre 2007 ;

VU l'avis émis par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques, en sa séance du 16 octobre 2007 ;

Considérant que, par lettre en date du 5 novembre 2007, l'intéressé n'a présenté aucune observation sur le projet d'arrêté ;

Considérant que les conditions d'aménagement et d'exploitation, telles qu'elles sont définies par le présent arrêté, permettent de prévenir les dangers et inconvénients de l'installation pour les intérêts mentionnés à l'article L511.1 du code de l'environnement, notamment pour la commodité du voisinage, pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques et pour la protection de la nature et de l'environnement ;

**SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Vendée;

## Arrête

### Αρτιχλε 1. Modification des casiers

Les volumes des casiers mentionnés à l'article 1.3 de l'arrête préfectoral du 30 mai 2005 sont modifiés comme suit :

- Casier 1 : 191 998 m<sup>3</sup> ;
- Casier 2 : 147 700 m<sup>3</sup> ;
- Casier 3 : 147 050 m<sup>3</sup> ;
- Casier 4 : 142 837 m<sup>3</sup>

Les plans d'exploitation et de remise en état des annexes II et III de l'arrête préfectoral du 30 mai 2005 sont respectivement remplacés par les plans annexés au présent arrête.

### Αρτιχλε 2. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

#### 2.1. Recours

Conformément à l'article L.514-6 du Code de l'Environnement cette décision ne peut être déférée qu'au tribunal administratif de Nantes. Le délai de recours est de deux mois pour le demandeur ou l'exploitant. Ce délai commence à courir du jour où la présente décision a été notifiée.

Ce délai, de quatre ans pour les tiers à compter de la publication ou de l'affichage du présent arrête, est, le cas échéant, prolongé jusqu'à la fin d'une période de deux années suivant la mise en activité de l'installation.

#### 2.2. Publicité de l'arrête

A la mairie de la commune

- une copie du présent arrête est déposée pour pouvoir y être consultée ;
- un extrait de cet arrête énumérant notamment les conditions techniques auxquelles l'installation est soumise, est affiché pendant au moins un mois.

L'accomplissement de ces formalités est traduit par procès-verbal dressé par les soins du maire et transmis à la Préfecture, bureau de l'environnement et du tourisme.

Un avis est inséré par les soins du Préfet et aux frais de la société, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans tout le département.

#### 2.3. Diffusion

Une copie du présent arrête est remise à l'exploitant. Ce document doit en permanence être en sa possession et pouvoir être présenté à toute réquisition.

L'extrait de cet arrête est affiché en permanence, de façon visible dans l'établissement par l'exploitant.

#### 2.4. Pour application

Le secrétaire général de la Préfecture de la Vendée, le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, les inspecteurs des installations classées, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié, pour information, au :

- Sous -Préfet de Fontenay-le-Comte,
- directeur départemental de l'Équipement,
- directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- directeur départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
- directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- directeur départemental du Travail, de l'Emploi et de la formation Professionnelle,
- chef du S.I.D.P.C,

et dont une copie sera adressée à l'inspecteur des installations classées.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 4 NOV. 2007

Le préfet,



Arrêté n° 07-DRCTAJE/1- 424 modifiant les plans d'exploitation et de remise en état du centre d'enfouissement de déchets dangereux exploité par la société SOLITOP à SAINT-CYR-DES-GATS.

# ANNEXES

à l'arrêté n° 07-DRCTAJE/1- 424 modifiant les plans d'exploitation et de remise en état du centre d'enfouissement de déchets dangereux exploité par la société SOLITOP à SAINT-CYR-DES-GATS.

- Plan d'exploitation
- Plan de remise en état.

Vu, pour être annexé à l'arrêté susvisé,

Fait à La Roche-sur-Yon, le 14 NOV. 2007

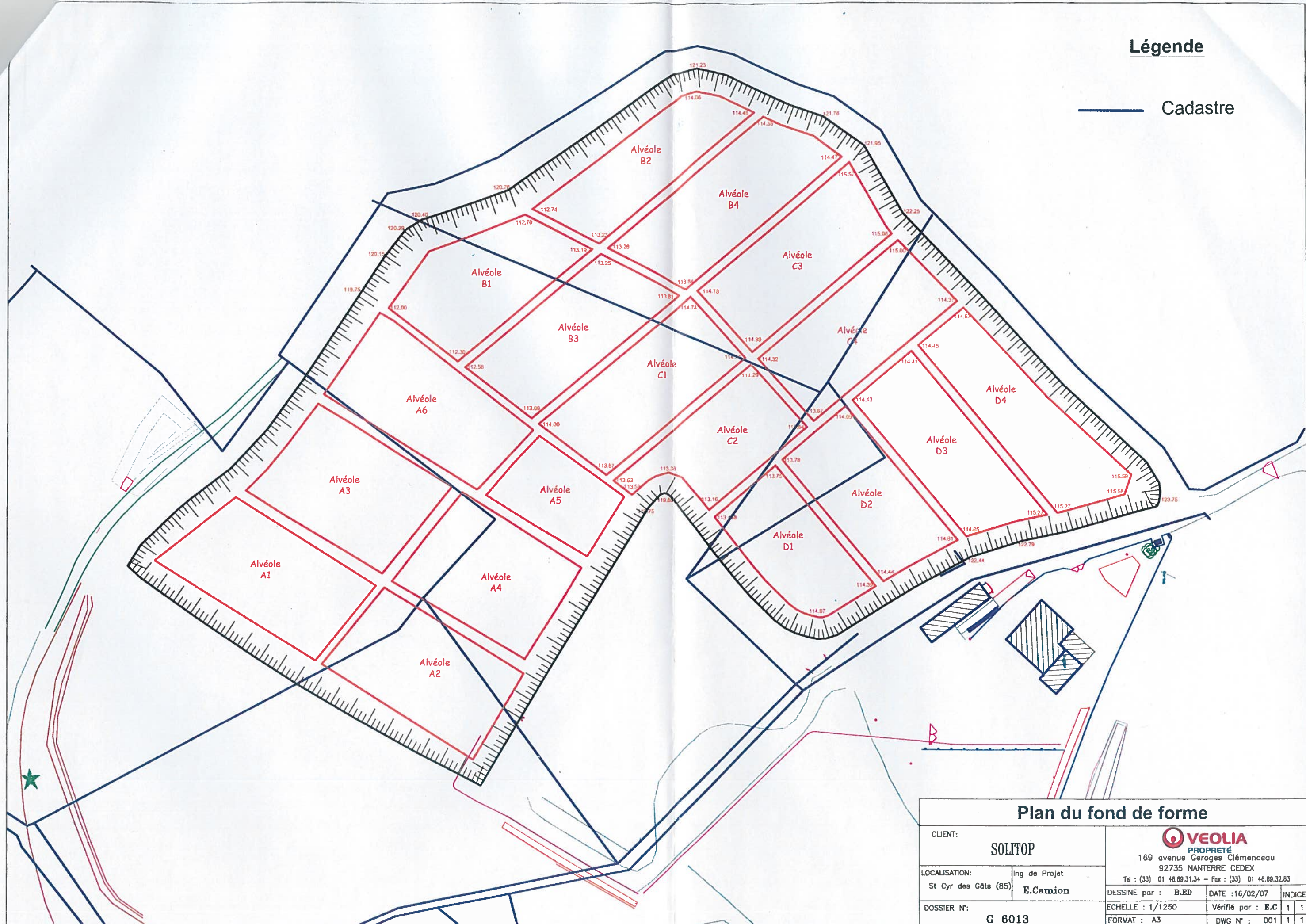
Le Préfet,



Thierry LATASTE

# Légende

— Cadastre

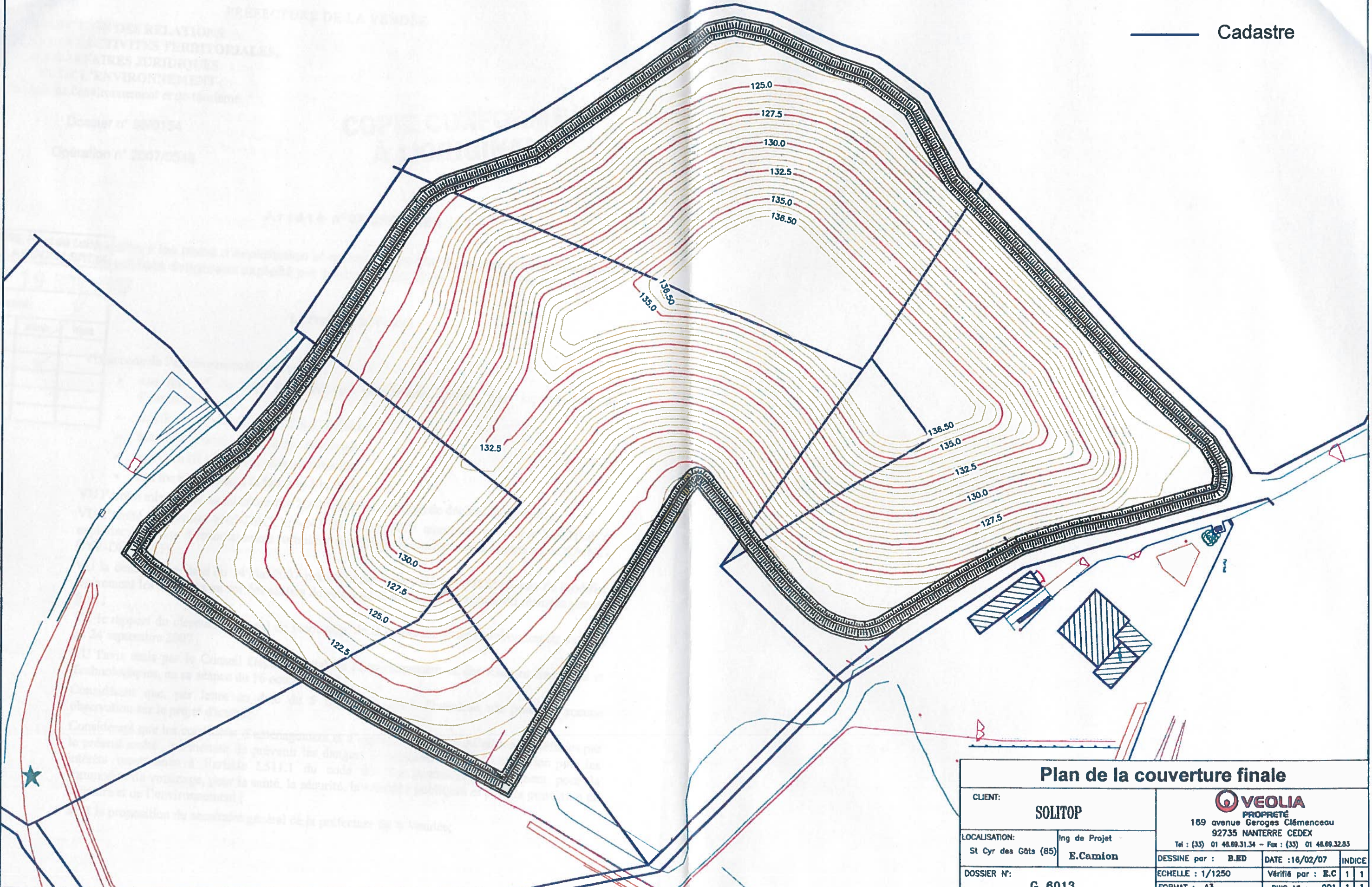


## Plan du fond de forme

CLIENT:		 169 avenue Geroges Clémenceau 92735 NANTERRE CEDEX Tel : (33) 01 46.69.31.34 - Fax : (33) 01 46.69.32.83			
LOCALISATION:					
St Cyr des Gâts (85)		Ing de Projet	DESSINE par :	DATE :	INDICE :
		E.Camion	B.ED	16/02/07	1 1
DOSSIER N°:		ECHELLE :	Vérifié par :	DWG N° :	
G 6013		1/1250	E.C	001	1 1
		FORMAT :			
		A3			

**Légende**

— Cadastre



**Plan de la couverture finale**

CLIENT:	<b>SOLITOP</b>	<b>VEOLIA</b> PROPRETÉ 169 avenue Geroges Clémenceau 92735 NANTERRE CEDEX Tel : (33) 01 48.69.31.34 - Fax : (33) 01 48.69.32.83				
LOCALISATION:	Ing de Projet St Cyr des Côtes (85) <b>E.Camion</b>	DESSINE par :	<b>B.ED</b>	DATE :	16/02/07	INDICE
DOSSIER N°:	<b>G 6013</b>	ECHELLE :	1/1250	Vérifié par :	<b>E.C</b>	1 1
		FORMAT :	A3	DWG N° :	001	1 1